

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/10/2021

Nombre de membres afférent au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 08

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Octobre 2021

Etaient présents : Mrs Philippe FOURNIÉ, Christian DUSSEAU, Axel GROMER, Fatah SALMI, Jean-Louis SPESSATO, Mmes Corine CUCCAROLO, Roseline FOUCHÉ, Maryse SOULIGNAC.

Étaient absents : Mr Philippe BRUZON, Mmes Valérie BELLOC, Jennifer ULMANN, excusés

Mme Jennifer ULMANN a donné procuration à Mme Roseline FOUCHÉ

Mme Valérie BELLOC a donné procuration à Mr Philippe FOURNIÉ.

Madame Maryse SOULIGNAC a été élue secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt Cinq du mois d'Octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe FOURNIÉ, Maire.

ORDRE DU JOUR : (Voir convocation)

+ 1- Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 13/09/2021

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont bien reçu, par voie dématérialisée, le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 13 Septembre 2021 et leur propose de le valider. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

+ 2- Présentation du rapport d'activité 2020 de la communauté de communes Terres des Confluences

Monsieur le Maire accueille Mr Dominique BRIOIS, président de la communauté de communes Terres des Confluences et lui donne la parole pour présenter le rapport d'activité 2020 de la communauté de communes.

Monsieur BRIOIS rappelle que le rapport annuel doit être approuvé par le conseil communautaire dans les 9 mois après la fin de l'année civile. Il met en évidence que 2020 a été une année difficile à cause de la pandémie et du confinement.

Ce rapport est le premier du mandat 2020-2026. Ce rapport apporte des éléments sur la gouvernance, le fonctionnement de la communauté de communes et les faits marquants.

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire inédite qui a bousculé la vie sociale, économique et associative locale. Malgré tout, les élections municipales ont pu se tenir et la nouvelle équipe est en place depuis le 15 juillet 2020. Les 62 conseillers communautaires, issus des 22 communes de notre territoire, ont à cœur de faire vivre notre territoire et de préparer son avenir, tout en continuant les projets lancés par l'ancienne gouvernance.

Les élus souhaitent poursuivre les efforts déjà initiés en matière de développement et d'attractivité du territoire. L'objectif assumé est d'attirer de nouvelles entreprises, de nouvelles activités, et de nouvelles populations, tout en préservant le cadre de vie de nos concitoyens.

Malgré le contexte de crise que nous traversons depuis plus d'un an, avec un ralentissement de notre vie économique, la Communauté de communes continue d'avancer.

Elle a, également, lancé ses grands chantiers que sont les constructions de la cuisine centrale et du centre aquatique intercommunal, injectant ainsi plus de 15 millions d'euros dans l'économie du pays.

Ces chantiers sont également l'occasion, pour des personnes éloignées de l'emploi, de bénéficier d'heures de travail réservées pour (re)nouer avec le monde du travail. Ce dispositif, innovant pour le territoire, porte sur 2 560 heures de travail. Cette procédure, novatrice sur le territoire, permettra aux entreprises retenues de confier certaines tâches à des chômeurs précaires afin de favoriser leur retour dans l'emploi.

Les projets de territoire avancent également. Le tiers-lieu de travail à Moissac a ouvert ses portes le 19 novembre 2020. Un deuxième espace de travail partagé, dit « de proximité », ouvrira ses portes à l'automne 2021 afin d'assurer un maillage du territoire. Il se situera dans les locaux de la maison France Services de la Ville Dieu du Temple.

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), l'année 2020 a permis de valider la stratégie, de travailler sur le plan d'actions et poursuivre la concertation.

Avec les élections, il y a eu, également, la mise en place d'une nouvelle gouvernance du PCAET. Son approbation est prévue pour fin 2021 /début 2022.

Le bilan du numérique est, lui aussi, positif avec la pose de 3 armoires NRO : Î à Castelsarrasin, 1 à Moissac et l'autre à Saint-Aignan. Des permanences s'organisent au fur et à mesure pour informer les usagers de l'arrivée de la fibre dans leur commune et pour leur expliquer les modalités de raccordement.

Les actions de la Communauté de communes en 2020 :

1. Développement économique

- Ouverture d'un espace co-working à Moissac (télétravail) pour les commerciaux, les petites entreprises et les auto entrepreneurs.
- Aides aux entreprises pour les soutenir pendant la pandémie : enveloppe de 500 000 €
- Opération chèque cadeaux Beegift (enveloppe de 100 000 €) valable jusqu'au 31/12/2021
- Aménagement du numérique : déploiement en cours de la fibre optique sur le territoire

2. Tourisme

- Continuité du contrat Grands Sites : Moissac/Lauzerte/Auvillar
- Nouvelle action menée : « Les chuchoteurs »

3. Voirie

- Travaux effectués : 240 tonnes d'enrobés à froid pour les nids de poule

- Fauchage : 3 passes dans chaque commune + 620 kms de route à gérer
- Marché d'entretien de voirie : 690 000 €
- Marquage routier : relance du marché pour ces travaux en 2021

4. Aménagement du territoire

- 200 actes d'urbanisme instruits en 2020 dont 320 nouveaux permis de construire
 - Le PLUiH a été arrêté en février 2020. En Décembre 2020, un recours gracieux a été déposé contre l'avis du préfet qui a été refusé en février 2021. Un recours contentieux a été émis en avril 2021. Des réunions de travail ont été organisées pour prendre en compte les améliorations demandées par la DDT. eu li
 Planning prévisionnel du PLUiH :
 Début 2022 : arrêt du projet du PLUi-H
 1er trimestre 2022 : consultation des communes
 2ème trimestre 2022 : enquête publique
 3ème trimestre 2022 : approbation du PLUi-H
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : Arrêté en 2020, il doit reprendre cette année pour être finalisé au 1^{er} trimestre 2022.

5. Action sociale et Santé

- Le Relais des Assistantes Maternelles n'a pas eu beaucoup d'activité à cause du confinement et de la pandémie de Covid 19.
- Contrat Local de Santé : recrutement d'un coordinateur CLS en janvier 2020
- Maison de santé de Saint-Nicolas de la Grave : Fonctionnement avec 2 médecins généralistes

6. Restauration communautaire

- Les travaux de la cuisine centrale sont terminés. Elle a préparé 211 228 repas sur la période scolaire 2019-2020, soit une diminution de 72 314 repas en comparaison à 2018-2019. Cette nette diminution est due à la crise sanitaire de la Covid-19, qui a entraîné la fermeture des écoles à plusieurs reprises. Le projet est d'avoir une cuisine centrale avec une capacité de 2.500 repas par jour avec une place dédiée aux circuits courts.

7. Cadre de vie

- Déchets : Terres des Confluences traite plus de 10 000 tonnes de déchets ménagers par an. En 2020, il n'y a pas eu d'arrêts de collecte. La mise en place de la redevance spéciale pour les entreprises a fait baisser le volume du tonnage en 2020.

8. Habitat

- En 2020, début de l'étude OPAH. En 2022, lancement de l'OPAH
 La communauté de communes Terres des Confluences mettra en place un service d'ingénierie pour aider les habitants à monter leurs dossiers de demande d'aides.

9. Logement

- CIL : la Communauté de Communes est compétente en matière d'habitat.

La CIL est une instance qui a pour objet de définir la politique intercommunale d'attribution des logements sociaux en concertation avec différents partenaires. L'objectif premier de ce dispositif est de permettre une meilleure mixité sociale à l'échelle du territoire, des communes et des quartiers.

- Aire d'accueil des gens du voyage : elle n'était plus aux normes et des travaux de réhabilitation sont en cours pour un montant de 650 000 €.

10. Environnement

- GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations Désignation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour élaborer une étude de préfiguration de la compétence GEMAPI et élaborer l'étude de danger des systèmes d'endiguement de Moissac-Lizac.
- SPANC : Service Public d'assainissement non collectif (SPANC). Lancement de la campagne de diagnostics initiaux sur Castelsarrasin en octobre 2020
- Centre Aquatique Intercommunal
Les travaux ont commencé en 2021, la première pierre sera posée le 22 novembre 2021 et la piscine sera livrable en Octobre 2022. Le coût estimé est de 13 millions d'euros avec 70 % d'aide de France Relance.

Pour conclure cette présentation, Mr BRIOIS tient à rappeler que tous les services ont fonctionné normalement pendant cette période de pandémie. Les agents ont fait du télétravail et tous les dossiers ont été menés à leur terme.

Monsieur le Maire remercie Mr BRIOIS de s'être déplacé en personne pour venir présenter ce rapport au cours de conseil municipal.

3- Approbation du rapport de la Commission Locale des Evaluations des Charges Transférées (CLECT) et des attributions de compensations définitives pour l'année 2021

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT de l'année 2021 aux conseillers municipaux. Pour cette année, il n'y a pas de nouveaux transferts de compétences. Les attributions de compensation sont modifiées pour prendre en compte le coût réel de 2020 du service commun des instructions d'urbanisme.

En 2021, la subvention concernant l'ADMR continue à être reversée aux communes concernées.

Cette année, les attributions de compensation définitives pour la commune sont les suivantes :

Fonctionnement : 12 893,26 €

Investissement : 763,46 €

Monsieur le Maire propose d'adopter le rapport de la CLECT et d'approuver ces attributions de compensations définitives pour 2021. Il soumet au vote cette proposition.

Votants : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

(La délibération est annexée au présent compte-rendu)

4- Présentation des devis pour le nettoyage de la couverture de l'Eglise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le nettoyage de la toiture était prévu dans un dossier de demande de subvention pour la mise en sécurité de l'Eglise.

L'entreprise DIRAT avait établi un devis en 2019 de 18 929,92 € TTC. Ce devis est resté en instance car Mr DIRAT n'avait pas pu procéder à ces travaux.

Mr Gil RENAUX, ingénieur du patrimoine à l'UDAP 82, nous a demandé des précisions sur l'avancée des travaux car une étude préalable avait été menée pour la restauration complète de l'église Saint Jean Baptiste.

Cette restauration n'est pas possible actuellement car le coût est trop important. Une remise en état de la toiture peut être envisagée mais le devis de l'entreprise Dirat reste élevé à cause du coût de l'échafaudage.

Mr Gil RENAUX a fourni le nom de deux cordistes pour avoir des nouveaux devis. Ils sont venus sur place et proposent les devis suivants :

Entreprise RELANO : 12 596,40 € TTC

Cord'System : 7 836,00 € TTC

Monsieur le Maire précise que l'entreprise Cord'System est monté sur le toit pour établir le devis au plus juste des travaux à réaliser tandis que l'autre cordiste a établi un coût moyen pour l'ensemble de la toiture.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la nécessité de faire ces travaux, de choisir un cordiste et de voter pour l'acceptation du devis.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux souhaitent que la couverture de l'Eglise soit remise en état et choisissent, à l'unanimité, le devis le moins disant de Cord'System.

5- Décision Modificative N° 1 – Budget Commune

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'aucun crédit n'avait été prévu pour des travaux dans l'Eglise dans le budget 2021. Par conséquent, il faut procéder à un virement de crédits de 8000,00 € pour couvrir la dépense qui va être engagée suite à l'acceptation du devis de Cord'System.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2138	10021	Opération Travaux Eglise	+ 8 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2135	10036	Opération Réhabilitation ancienne mairie	- 8 000,00

Monsieur le Maire soumet au vote cette décision modificative.

Votants : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

(La délibération est annexée au présent compte-rendu)

6- Présentation des plans pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en logements locatifs

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le cabinet d'architectes DANGAS et LAURENCE a envoyé les nouveaux plans avec 2 versions possibles.

La 1^{ère} version comprend 3 logements triplex et 1 local professionnel en RDC :

- 1 T4 Triplex de 116 m2, 2 T3 Triplex de 89 m2 et 1 local professionnel de 40 m2

La 2^{ème} version comprend 3 logements triplex et 1 logement en RDC :

- 1 T5 Triplex de 122 m2, 1 T4 Triplex de 94 m2, 1 T3 Triplex de 89 m2, et 1 logement T2 en RDC de 40 m2

Le concept retenu par les architectes est de faire des triplex pour créer des maisons de village dans la verticalité. Ainsi, il sera mis à la location 3 maisons de village qui seront côte à côte plutôt que des appartements.

Monsieur le Maire propose de choisir entre les 2 versions et d'étudier ensemble les plans pour voir s'ils correspondent à nos attentes.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de retenir la version N° 2 car elle comprend 4 logements au lieu de 3.

La parole est donnée aux conseillers municipaux :

Mme Roseline FOUCHÉ souhaite que des améliorations soient apportées à ces plans :

1. Incongruité des salles de bains au 1^{er} étage avec l'espace vie cuisine/salon, il faudrait plutôt favoriser un espace buanderie/cellier.
2. Mettre des salles de bains ou salles d'eau avec les espaces chambres (RDC et 2^{ème} étage)
3. Mettre un WC à chaque étage
4. Mettre une chambre au 1^{er} étage à la place de la cuisine et créer un espace parental.

Monsieur le Maire précise que le dernier étage comporte beaucoup d'espace perdu à cause de la pente du toit. Il a aussi été mis en évidence que cette vieille bâtisse comporte des murs porteurs fragilisés.

Les architectes attendent le retour des diagnostics (maçonnerie, charpente bois, DPE, amiante, etc ...) pour pouvoir chiffrer le projet de réhabilitation.

Il apparaît que les plans présentés de la version N°2 ne correspondent pas aux attentes des conseillers municipaux. Un contact sera pris avec les architectes pour apporter les modifications nécessaires.

7- Point sur l'avancement des travaux du pôle sportif et ludique

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que les travaux avancent. L'entreprise DUPOUY a déplacé le panier du basket, elle est en train de mettre en place un escalier en béton pour accéder au stade avec des gradins qui sont positionnés de chaque côté de l'escalier.

Dès que cette entreprise aura terminé les travaux, il restera à acquérir du matériel pour le stade et la première tranche sera finalisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.